

---

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

---

Nom du produit :	DIEMARK 8000 SOLVANT D'ENCRE
N° de référence du produit :	204-8000, 204-8001
Numéro d'enregistrement REACH :	S.O.
Utilisation identifiée :	solvant d'encre pour semiconducteurs
Utilisations déconseillées :	aucune identifiée
Fabricant :	Xandex, Inc. 1360 Redwood Way, Suite A Petaluma, CA 94954, États-Unis
Site internet :	<a href="http://www.xandex.com">www.xandex.com</a>
E-mail :	<a href="mailto:beastin@xandex.com">beastin@xandex.com</a>
Contact d'information :	Bill Eastin
N° d'appel d'urgence :	(800) 535-5053 (États-Unis) +1 352 323 3500 (international)

---

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

---

**Aperçu général en matière d'urgence****Classification SGH selon la norme 29 CFR 1910 (OSHA HCS)**

Liquides inflammables (catégorie 4) H227

Toxicité aiguë par ingestion (catégorie 4) H302

Toxicité aiguë par inhalation (catégorie 4) H332

Toxicité aquatique aiguë (catégorie 2) H401

Irritation oculaire (catégorie 2A) H319

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (catégorie 3), système nerveux central, H336

**Éléments d'étiquetage SGH (y compris les conseils de prudence)**

Pictogramme



Mention d'avertissement

Avertissement

Mentions de danger

H227

H302 + H332

H315

H319

H401

H336

Liquide combustible

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation

Provoque une irritation cutanée

Provoque une sévère irritation des yeux

Toxique pour les organismes aquatiques

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les
P280	poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Classification NFPA**

Santé	2
Inflammabilité	2
Réactivité	0

**Classification HMIS**

Santé	2
Inflammabilité	2
Danger physique	0

**Effets potentiels sur la santé**

Yeux :	ce produit peut provoquer une grave irritation oculaire en cas de contact.
Peau :	ce produit peut provoquer une irritation cutanée modérée en cas de contact avec la peau.
Inhalation :	les vapeurs ou brouillards peuvent provoquer une irritation du nez et de la gorge. Les vapeurs peuvent provoquer somnolence et vertiges.
Ingestion :	nocif en cas d'ingestion.

---

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

---

**Description**

Mélange de solvants alcooliques

**Composants dangereux**

Nom chimique	N° CE	N° INDEX	N° CAS	Quantité (%)	Classification
Alcool benzylique	202-859-9	603-057-00-5	100-51-6	65 à 95	Toxicité aiguë 4 ; irritation oculaire 2A ; toxicité aquatique aiguë 2 ; H302, H319, H401
Alcool isopropylique	200-661-7	603-117-00-0	67-63-0	5 à 35	Liquide inflammable 2 ; irritation oculaire 2A ; STOT SE 3 ; H225, H319, H336

---

#### 4. PREMIERS SECOURS

---

**Conseil d'ordre général :**

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. S'éloigner de la zone dangereuse.

**En cas de contact avec les yeux :**

Rincer soigneusement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin, si nécessaire.

**En cas de contact avec la peau :**

Nettoyer à grande eau avec du savon. Consulter un médecin.

**En cas d'inhalation :**

Si la victime respire, la transporter à l'air frais. Si la victime ne respire pas, pratiquer une respiration artificielle. Consulter un médecin.

**En cas d'ingestion :**

Ne PAS provoquer de vomissement. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.

---

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

**Conditions d'inflammabilité :**

Liquide combustible. Inflammable en présence d'une source d'ignition lorsque la température est supérieure au point d'éclair.

**Moyen d'extinction approprié :**

Utiliser un pulvérisateur d'eau, un agent chimique en poudre, du dioxyde de carbone, de la mousse résistante à l'alcool.

**Dangers résultant de la combustion :**

Émission d'oxydes de carbone en cas d'incendie.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers :**

Porter un appareil respiratoire autonome si nécessaire.

---

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate.

**Précautions pour la protection de l'environnement :**

Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si les conditions de sécurité le permettent. Empêcher l'entrée dans les canalisations et les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**

Éponger à l'aide d'une matière absorbante inerte et éliminer avec les déchets dangereux. Collecter dans des conteneurs fermés appropriés pour l'élimination.

---

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**


---

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs ou de brouillards.

**Conditions de stockage sûr :**

Conserver les conteneurs hermétiquement fermés dans un endroit sec et convenablement aéré. Stocker à une température comprise entre 10 et 25 °C (50 à 77 °F) afin d'assurer une durée de conservation maximale.

---

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE**


---

**Composants avec paramètres de contrôle sur le lieu de travail**

Nom de la substance	N° CE	N° CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Alcool benzylique	202-859-9	100-51-6	Moyenne pondérée dans le temps (TWA)	10 ppm	États-Unis. Niveaux d'exposition environnementale sur le lieu de travail (WEEL)
Alcool isopropylique	200-661-7	67-63-0	TWA	200 ppm	États-Unis. Seuil limite d'exposition (TLV) de l'ACGIH
Remarques : irritation oculaire et des voies respiratoires supérieures. Troubles du système nerveux central. Non classifiable comme carcinogène humain.					
			Limite d'exposition à court terme (STEL)	400 ppm	États-Unis. Seuil limite d'exposition (TLV) de l'ACGIH
			TWA	400 ppm 980 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis. Limites d'exposition professionnelle (OSHA) - Tableau Z-1 « Limites pour les polluants atmosphériques »
Remarque : la valeur en mg/m <sup>3</sup> est approximative.					
			TWA	400 ppm 980 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis. Limites d'exposition

					recommandées par le NIOSH
			ST	500 ppm 1 225 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis. Limites d'exposition recommandées par le NIOSH
			Limite d'exposition admissible (PEL)	400 ppm 980 mg/m <sup>3</sup>	Valeurs limites d'exposition admissibles en Californie pour les contaminants chimiques (titre 8, article 107)
			STEL	500 ppm 1 225 mg/m <sup>3</sup>	Valeurs limites d'exposition admissibles en Californie pour les contaminants chimiques (titre 8, article 107)

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle**

Composant	N° CAS	Paramètres	Valeur	Échantillon biologique	Base
2-Propanol	67-63-0	Acétone	40,0000	Urine	ACGIH - indice biologique d'exposition
Remarques : fin du service à la fin de la semaine de travail.					

**Mesures de protection individuelle**
**Protection des yeux**

Équipement de protection du visage et lunettes de sécurité. Porter un équipement de protection oculaire testé et approuvé selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (États-Unis) ou EN 166 (UE).

**Protection respiratoire**

Lorsque l'évaluation des risques montre que des appareils de protection respiratoire à épuration d'air sont indiqués, utiliser un appareil de protection respiratoire complet avec des cartouches respiratoires combinées polyvalentes (É.-U.) ou de type ABEK (EN 14387) en complément des contrôles techniques. Si le respirateur est le seul moyen de protection, utilisez un respirateur à adduction d'air pur intégral. Utiliser des appareils respiratoires et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (É.-U.) ou EN 166 (UE).

**Protection des mains**

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être inspectés avant d'être utilisés. Respecter la technique d'enlèvement des gants (ne pas toucher la surface externe des gants) afin d'éviter tout contact de la peau avec ce produit. Éliminer les gants contaminés après utilisation conformément aux lois applicables et aux bonnes pratiques de laboratoire. Se laver et se sécher les mains.

**Protection de la peau**

Contact total

Matériau : caoutchouc nitrile

Épaisseur minimale : 0,4 mm

Temps de pénétration : 480 min

Équipement testé : Camatril® (KCL 730/Aldrich Z677442, taille M)

Contact par éclaboussures :

Matériau : caoutchouc nitrile

Épaisseur minimale : 0,2 mm

Temps de pénétration : 60 min

Équipement testé : Dermatril® P (KCL 743/Aldrich Z677388, taille M)

**Protection corporelle**

Vêtements imperméables. Le type d'équipement doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse présente sur le lieu de travail spécifique.

**Mesures d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles. Se laver les mains après les pauses et à la fin de la journée.

---

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

---

**Aspect****État physique**

Liquide transparent

**Couleur**

Incolore à jaune clair

**Données de sécurité****pH**

Aucune donnée disponible

**Point de fusion/point de congélation**

Aucune donnée disponible

**Point d'ébullition**

Aucune donnée disponible

**Odeur**

Légère odeur d'alcool

**Seuil olfactif**

Aucune donnée disponible

**Point d'éclair**

82 °C (méthode : creuset ouvert)

**Température d'inflammation**

434 °C

**Température d'auto-inflammation**

Aucune donnée disponible

**Limite inférieure d'explosivité**

Aucune donnée disponible

**Limite supérieure d'explosivité**

Aucune donnée disponible

**Pression de vapeur**

Aucune donnée disponible

**Solubilité dans l'eau**

Aucune donnée disponible

**Densité**

1,032 à 25 °C

**% de volatilité/non-volatilité (solides)**

100 % volatile

**Coefficient de partage**

Aucune donnée disponible

**Densité de vapeur relative**

Aucune donnée disponible

**Taux d'évaporation**

Aucune donnée disponible

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

<b>Stabilité chimique :</b>	hygroscopique. stable dans les conditions d'entreposage recommandées
<b>Possibilité de réactions dangereuses :</b>	aucune donnée disponible
<b>Conditions à éviter :</b>	un mélange d'alcool benzylique et d'acide sulfurique à 58 % se décompose violemment lorsqu'il est chauffé à une température de 180 °C. L'alcool benzylique contenant 1,4 % de bromure d'hydrogène et 1,1 % d'un sel de fer (II) produit une polymérisation exothermique lorsqu'il est chauffé à une température supérieure à 100 °C.
<b>Produits de décomposition dangereux :</b>	formation d'oxydes de carbone en cas d'incendie.
<b>Matières incompatibles :</b>	agents oxydants forts

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

### Toxicité aiguë

#### Alcool benzylique

**DL50 orale**

DL50 orale - rat mâle - 1 620 mg/kg (ECHA)

#### Alcool isopropylique

**DL50 orale**

DL50 orale - rat - 5 045 mg/kg

**CL50 par inhalation**

CL50 inhalation - rat - 8 à 16 000 ppm

**DL50 cutanée**

DL50 cutanée - lapin - 12 800 mg/kg

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Alcool benzylique

Peau : lapin

Résultat : aucune irritation cutanée - 4 h

(Ligne directrice 404 de l'OCDE pour les essais)

#### Alcool isopropylique

Test cutané - lapin - légère irritation cutanée

### Lésions oculaires graves / irritation oculaire

#### Alcool benzylique

Yeux : lapin

Résultat : irritant

(Ligne directrice 405 de l'OCDE pour les essais)

**Alcool isopropylique**

Test oculaire - lapin - irritation oculaire - 24 h

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Alcool benzylique**

Essai de maximisation

Résultat : négatif

(Ligne directrice 406 de l'OCDE pour les essais)

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Aucune donnée disponible

**Cancérogénicité**

CIRC : aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par le CIRC.

ACGIH : aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'ACGIH.

NTP : aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par le NTP.

OSHA : aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'OSHA.

**Toxicité pour la reproduction**

Aucune donnée disponible

**Tératogénicité**

Aucune donnée disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (système général harmonisé)**

Aucune donnée disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (système général harmonisé)**

Aucune donnée disponible

**Danger par aspiration**

Aucune donnée disponible

**Effets synergiques**

Aucune donnée disponible



**Effets potentiels sur la santé****Ingestion**

Nocif en cas d'ingestion.

**Inhalation**

Peut être nocif en cas d'inhalation. Provoque une irritation des voies respiratoires.

**Peau**

Provoque une irritation cutanée.

**Yeux**

Provoque une irritation oculaire.

**Signes et symptômes d'exposition**

Dépression du système nerveux central. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer : maux de tête, vertiges, vomissements, fatigue.

---

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

---

**Toxicité****Alcool benzylique**

Toxicité sur les poissons

CL50, essai statique : Pimephales promelas (tête de boule), 460 mg/l - 96 h (US-EPA)

Toxicité sur les daphnies et autres invertébrés aquatiques

CE50, immobilisation : Daphnia magna (puce d'eau), 230 mg/l - 48 h (ligne directrice 202 de l'OCDE pour les essais)

Toxicité pour les algues

CEr50, essai statique : Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 700 mg/l - 72 h (ligne directrice 201 de l'OCDE pour les essais)

**Alcool isopropylique**

Toxicité sur les poissons

CL50 : Pimephales promelas (tête-de-boule), 9 640 mg/l - 96 h

Toxicité sur les daphnies et autres invertébrés aquatiques

CE50 : Daphnia magna (puce d'eau), 5 102 mg/l - 24 h

Toxicité pour les algues

CE50 : Desmodesmus subspicatus (algues vertes), &gt; 2 000,00 mg/l - 72 h

CE50 : algues, &gt; 1 000,00 mg/l - 24 h

**Persistance et dégradabilité****Alcool benzylique**

Biodégradabilité

Aérobie - temps d'exposition 14 j

Résultat : 92 à 96 % - rapidement biodégradable (Ligne directrice 301C de l'OCDE pour les essais)

Aérobie - temps d'exposition 21 j - résultat : 95 à 97 % - rapidement biodégradable. (Ligne directrice 301A de l'OCDE pour les essais)

Demande biochimique en oxygène (DBO)

1 550 mg/g

Remarques : (Lit.)

Demande théorique en oxygène (DBOth)

2 515 mg/g

Remarques : (IUCLID)

Ratio DBO/DBOTh

62 %

Remarques : (Lit.)

**Alcool isopropylique**

Aucune donnée disponible

**Potentiel de bioaccumulation****Alcool benzylique**

Aucune donnée disponible

**Alcool isopropylique**

Aucune bioaccumulation n'est à prévoir (log Pow &lt;= 4).

**Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée disponible

**Autres effets néfastes**

Il est impossible d'exclure un risque pour l'environnement en cas de manipulation ou d'élimination non conforme aux usages professionnels.

Toxique pour les organismes aquatiques.

---

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

---

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise de traitement agréée. Contacter un service professionnel de traitement des déchets agréé afin de procéder à l'élimination de cette substance.

---

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

---

**Ministère des Transports (É.-U.)**

Numéro ONU : 1987, alcools, n.s.a., groupe d'emballage III

Risque d'empoisonnement par inhalation : Non

**IATA**

Numéro ONU : 1987, alcools, n.s.a., groupe d'emballage III

**IMDG**

Matières non dangereuses.

---

**15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

---

**Dangers OSHA**

Liquide combustible, effet sur les organes cibles, nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation, irritant.

**Statut CERCLA :**

Non répertorié

**Statut TSCA :**

Toutes les substances chimiques utilisées dans ce produit sont répertoriées dans l'inventaire de la TSCA.

**SARA 302 :**

Ce produit ne contient aucune substance chimique soumise aux exigences contenues dans la section 302, titre III de la SARA.

**Dangers SARA 311/312 :**

Risque aigu pour la santé, risque chronique pour la santé.

**SARA 313 :**

Le composant suivant est soumis aux exigences de déclaration de la section 313, titre III de la SARA.

	N° CAS
Isopropanol	67-63-0

**Composants répertoriés dans la liste du droit à l'information du Massachusetts**

	N° CAS
Isopropanol	67-63-0
Alcool benzylique	100-51-6

**Composants répertoriés dans la liste du droit à l'information de Pennsylvanie**

	N° CAS
Isopropanol	67-63-0
Alcool benzylique	100-51-6

**Composants répertoriés dans la liste du droit à l'information du New Jersey**

	N° CAS
Isopropanol	67-63-0
Alcool benzylique	100-51-6

**Composants soumis à la Proposition 65 de Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu dans l'État de Californie comme cause de cancer, d'anomalie congénitale ou de tout autre dommage sur la reproduction.

**Réglementations allemandes**

Substances dangereuses pour l'eau (WGK [classe de danger pour l'eau]) : 1



---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

---

Les informations ci-dessus sont considérées comme correctes, mais ne prétendent pas être exhaustives et doivent être utilisées uniquement à titre indicatif. Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont applicables au produit en ce qui concerne les précautions de sécurité appropriées. Elles ne représentent aucune garantie relative aux propriétés du produit. Xandex Incorporated ne peut être tenue pour responsable en cas de dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit mentionné ci-dessus.

905-0007-04, révision : A

Date de révision : 27 janvier 2020

Date d'impression : 10 juillet 2020

Remplace la version 3.4 datée du 04/11/16